

# **Saint Pierre et Saint Paul, colonnes de l'Eglise**

A l'occasion de la Saint Pierre et Saint Paul, cette grande fête du 29 juin, nous vous proposons quelques textes sur l'Eglise.

28/06/2006

## **Audience du Pape Benoit XVI du mercredi 29 mars 2006.**

A travers le ministère apostolique, l'Eglise, communauté rassemblée par le Fils de Dieu qui s'est incarné, vit au cours du temps en édifiant et en

nourrissant la communion dans le Christ et dans l'Esprit, à laquelle tous sont appelés et dans laquelle ils peuvent faire l'expérience du salut donné par le Père. En effet, les Douze — comme le dit le pape Clément, IIIe successeur de Pierre à la fin du Ier siècle — eurent soin de se constituer des successeurs (cf. 1 Clém 42, 4), afin que la mission qui leur était confiée soit poursuivie après leur mort. Tout au long des siècles, l'Eglise, organiquement structurée sous la direction de ses Pasteurs légitimes, a ainsi continué à vivre dans le monde comme un mystère de communion, dans lequel se reflète dans une certaine mesure la communion trinitaire elle-même, le mystère de Dieu lui-même.

L'apôtre Paul mentionne déjà cette source trinitaire suprême en souhaitant à ses chrétiens : « La grâce du Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu et la communion du

Saint Esprit soient avec vous tous ! » (2 Co 13, 13). Ces paroles, écho probable du culte de l'Eglise naissante, soulignent que le don gratuit de l'amour du Père en Jésus Christ se réalise et s'exprime dans la communion réalisée par l'Esprit Saint. Cette interprétation, fondée sur le parallèle étroit que le texte établit entre les trois génitifs (« la grâce du Seigneur Jésus Christ... l'amour de Dieu... et la communion du Saint Esprit »), présente la « communion » comme un don spécifique de l'Esprit, fruit de l'amour donné par Dieu le Père et de la grâce offerte par le Seigneur Jésus.

La fin surnaturelle de l'Eglise. Saint Josémaria

Pour commencer, je veux vous rappeler ces mots de saint Cyprien :*L'Église universelle se présente à nous comme un peuple qui tire son unité de l'unité du Père, du*

*Fils et du Saint—Esprit* (Saint Cyprien, *De oratione dominica*, 23 ; PL 4, 553). Ne vous étonnez donc pas si, en cette fête de la Très Sainte Trinité, l'homélie parle de l'Église ; c'est que l'Église prend racine dans le mystère fondamental de notre foi catholique : celui de Dieu un en essence et trine en personnes.

Les Pères de l'Église l'ont toujours vue ainsi : centrée sur la Trinité. Voyez la clarté avec laquelle s'exprime saint Augustin : *Dieu habite donc dans son temple : non seulement le Saint—Esprit, mais aussi le Père et le Fils La sainte Église est par conséquent le temple de Dieu, c'est—à—dire de la Trinité tout entière* (Saint Augustin, *Enchiridion*, 56, 15 ; PL 40, 259). **Constitution dogmatique Lumen Gentium sur l'Eglise (n°22)**

Le Collège ou corps épiscopal n'a cependant d'autorité que si on le conçoit comme uni à son chef le

Pontife romain, successeur de Pierre, lequel conserve intégralement sa primauté sur tous, tant pasteurs que fidèles. En effet, le Pontife romain, en vertu de son office qui est celui de Vicaire du Christ et de Pasteur de toute l'Église, a sur celle-ci un pouvoir plénier, suprême et universel, qu'il peut toujours exercer en toute liberté. D'autre part, l'ordre des évêques, qui succède au collège des Apôtres dans le magistère et le gouvernement pastoral, en qui même se perpétue le corps apostolique, uni à son Chef le Pontife romain, et jamais sans ce Chef, est également sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Eglise (27), pouvoir qui ne peut être exercé qu'avec le consentement du Pontife romain. C'est le seul Simon que le Seigneur a établi comme rocher et porteur des clefs de l'Eglise (cf. *Mt.* 16, 18-19) et qu'il a fait pasteur de tout son troupeau (cf. *Jn* 21, 15 ss); mais la charge de lier et de délier qui a été

confiée à Pierre (*Mi.* 16, 19), on la voit également impartie au collège des Apôtres uni à son chef (28) (cf. *Mi.* 18, 18; 28, 16-20).

Ce Collège, en tant qu'il est composé de plusieurs membres, reflète la variété et l'universalité du Peuple de Dieu; et en tant qu'il est rassemblé sous un seul chef, il signifie l'unité du troupeau du Christ. C'est à l'intérieur de ce Collège que les évêques, tout en respectant fidèlement la primauté et la prééminence de leur Chef, exercent leur propre pouvoir pour le bien de leurs fidèles et même de toute l'Église, tandis que le Saint-Esprit en assure constamment la cohésion et la concorde. Le pouvoir suprême que possède ce Collège sur toute l'Eglise s'exerce de façon solennelle dans le Concile oecuménique. Il n'y a aucun Concile oecuménique qui n'ait été confirmé ou du moins accepté comme tel par le successeur de Pierre; et c'est une

prérogative du Pontife romain de convoquer ces Conciles, de les présider et de les confirmer (29). Ce même pouvoir collégial peut être exercé, en union avec le Pape, par les évêques répartis dans tous les points du monde à condition que le chef du collège les appelle à une action collective ou, au moins, approuve ou accepte librement l'action conjointe des évêques dispersés, en sorte qu'elle constitue un véritable acte collégial.

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-be/article/saint-pierre-et-saint-paul-colonnes-de-leglise/>  
(29/01/2026)